

## 1. Composition de la Chambre (année académique 2018-2019)

|                                   | <b>Effectifs</b>   | <b>Suppléants</b>      |
|-----------------------------------|--------------------|------------------------|
| <b>ULiège</b>                     | Florence ELLEBOUDT | Maïté TROMME           |
| <b>HELMo</b>                      | Catherine JANSSEN  | Anne-Françoise THIRION |
| <b>HE de la Ville de Liège</b>    | Pascale KEUNEN     | Sabine ANDRIANNE       |
| <b>HE Robert Schuman</b>          | Malika DURIEUX     | Pascale SKIVÉE         |
| <b>HE de la Province de Liège</b> | Cindy STEFANOVIC   | Michèle VANGEEBERGEN   |
| <b>Henallux</b>                   | Maude FLEMAL       | Cécile DURY            |
| <b>HE Charlemagne</b>             | Christiane BAIJOT  | Mary DI STEFANO        |
| <b>ESA Saint-Luc</b>              | Anne-France PARENT | Valérie GRANIER        |

Présidente : Florence Elleboudt (ULiège)

Vice-présidentes : Catherine Janssen (HELMo) et Anne-France PARENT (ESA Saint-Luc)

Dans un souci de représentativité des partenaires du Pôle, la Chambre a souhaité qu'à travers Mme Pascale KEUNEN, l'enseignement supérieur de Promotion sociale soit également représenté.

## 2. Dates de réunion

La Chambre s'est réunie à 8 reprises en 2018-2019, à savoir les 07 septembre, 12 octobre, 23 novembre 2018 et les 25 janvier, 01 mars, 26 avril, 28 mai et 2 juillet 2019.

### 3. Demande de modifications des aménagements (recours)

Aucun recours n'a été amené devant la Chambre.

### 4. Partage d'informations et d'expériences

Ce partage apparaît toujours aussi essentiel aux membres de la Chambre. A l'ordre du jour de chaque réunion, un point consacré à une étude de cas problématique peut-être amené par une institution. La discussion entre les participants permet de confronter des pratiques différentes et d'envisager de nouvelles pistes. Le cas échéant, des experts sont consultés pour un éclairage plus précis.

Les situations sont de plus en plus complexes et les regards croisés que posent sur elles les participants amènent parfois ces derniers à aborder des questions de fond plus pointues pour lesquelles un avis de la Commission de l'Enseignement Supérieur Inclusif (ARES) peut alors être sollicité. C'est précisément le cas lorsque des aménagements apparaissent nécessaires eu égard aux difficultés des étudiants, mais sont en désaccord avec les exigences de la formation ou de la pratique professionnelle future.

Des échanges ont en outre permis d'enrichir l'information relative à des dispositifs d'inclusion mis en œuvre dans d'autres Pôles. Les discussions et la réflexion qui ont suivi ont entrouvert de nouvelles portes mais ont aussi fait mesurer le chemin qui reste à parcourir pour atteindre l'objectif, non seulement d'un enseignement, mais bien d'une société véritablement inclusive.

### 5. Mutualisation des moyens

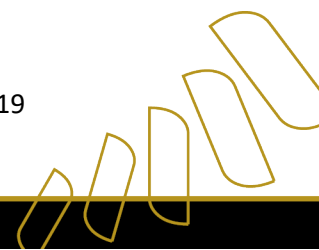
2018 a vu la signature de la prolongation de la convention entre l'ULiège et les Institutions du Pôle quant au recours à l'expertise de la Commission de spécialistes de l'Université de Liège. Pour rappel, certaines Hautes Ecoles et les Ecoles Supérieures des Arts se sentaient démunies face à certains dossiers médicaux dont l'analyse impose de recourir à des spécialistes. Cela était vrai pour octroyer ou non le statut, mais aussi et surtout pour définir l'impact du handicap sur la vie de l'étudiant et prévoir en conséquence les aménagements raisonnables adéquats. C'est dans ce but que l'ULiège avait mis en place une commission pluridisciplinaire composée de médecins spécialistes, d'un psychiatre, de psychologues, d'un spécialiste des troubles de l'apprentissage. Cette Commission est depuis devenue le centre de référence du Pôle. Les HE et les ESA, pour des cas spécifiques qui le nécessitent, ont recours aux services de cette Commission, moyennant une contribution financière de 50 euros pour les frais administratifs.

Ainsi, pour l'année 2018-2019, les Hautes Ecoles et ESA ont pu présenter à la commission 5 dossiers problématiques.

De plus, différents membres de la CHESI L-Lux ont participé à une matinée d'échange organisé par la Commission Aide Sociale et financière. Cette rencontre avait pour objectif de réaliser un cadastre du réseau sur base de différentes thématiques :

1. Santé;
2. Santé mentale ;
3. Addictions/Dépendances ;
4. Logement ;
5. Financement des études et de la vie étudiante ;

2 Chambre de l'Enseignement Supérieur Inclusif - Rapport à l'attention de l'ARES – Octobre 2019



6. Harcèlement/Discrimination ;
7. Vie affective et sexuelle ;
8. Etudiants étrangers.

Chacun a pu partager les noms des partenaires privilégiés en fonction de la thématique abordée.

## 6. La sensibilisation au handicap

Lors de la précédente année académique, différentes initiatives ont été prises à l'attention des étudiants pour les Institutions du Pôle. La sensibilisation s'est ensuite tournée vers les membres du personnel.

### 6.1. Workshop : l'accompagnement des étudiants présentant des troubles psychologiques et/ou psychiatriques

Cette année, les membres de la CHESI se sont questionnés sur les besoins de formation des agents des services d'accompagnement des établissements du Pôle.

Après les avoir consultés, la thématique de l'accompagnement des étudiants présentant des troubles psychiques voir psychiatriques a émergé. Un groupe de travail a été mis en place et assez rapidement, les membres de celui-ci se sont rendu compte que cette formation devait être abordée sous différents angles :

- Identifier le public
- La notion de responsabilité
- Le réseau
- Les bonnes pratiques

Un cycle de 4 workshops a été décidé. Ces derniers ont été organisés en demi-journées qui pouvaient être suivie indépendamment les unes des autres car nous avons abordé la thématique sous un angle de vue particuliers. Le programme établi était le suivant :

Les étudiants présentant des troubles psychologiques et/ou psychiatriques:

20/04/2018 (am) **Module 1**

Qui sont-ils?

19/10/18 (am) **Module 2**

Quelle est la responsabilité de l'accompagnateur face à ce type de public ? Apports théoriques et réflexions

15/03/19 (am) **Module 3**

Quels sont nos partenaires au niveau du réseau liégeois et luxembourgeois ?

15/03/19 (pm) **Module 4**

Quelles sont les bonnes pratiques à échanger ?

Les deux derniers workshops ont été organisés la même journée afin de rationaliser les déplacements des personnes inscrites.

Lors du premier module réalisé l'année académique 2017-2018, nous avons définis le public avec l'aide du Docteur Papart. Nous avons abordé des situations types afin d'alimenter la discussion. Maître

Genicot a expliqué la notion de secret médical avec ses implications, nous avons terminé la matinée par un échange avec les personnes présentes.

Le module 2 a abordé la notion de responsabilité. Madame Anne France Parent a collecté les différentes informations législatives et nous a présenté un résumé de ce que la loi prévoit ainsi que les perspectives pour l'avenir. Le service UNIA, représenté entre autres par Caroline Roussillon, est venu nous rappeler les principes de non-discrimination ainsi que les missions de leur service. Enfin, nous avons terminé cette matinée par des ateliers où les participants ont été confrontés à des vignettes qui ont été analysées en fonction des informations présentées.

Lors du module 3, nous avons pour objectif de présenter aux participants le réseau d'organismes auxquels nous pouvons faire appel dans le cadre des troubles psychiques tant au niveau de Pôle Liège-Luxembourg qu'au niveau du Pôle Namurois. Chaque type de service a fait une présentation succincte. Ensuite, les participants ont eu l'opportunité de rencontrer ses différents partenaires à travers un mini salon reprenant les intervenants ainsi que les services équivalents dans chaque région.

Enfin lors du module 4, Monsieur Léo Theunissen a proposé une présentation sur l'attitude à adopter face aux étudiants souffrant de troubles psychiques. Afin de dégager un maximum de bonnes pratiques et de perspectives, Madame Sephora BOUCENNA et Monsieur François Xavier FIEVEZ, nous ont proposés un atelier d'intelligence collective.

## **Conclusion**

Les modules de formations ont été annoncés par le Pôle Liège-Luxembourg à travers le site, affiches et flyers, newsletter ainsi que via les réseaux sociaux.

De manière générale, les participants venaient d'horizons différents : service d'inclusion, service aux étudiants (relation internationale, service sociale, service d'orientation...), enseignants, éducateurs...

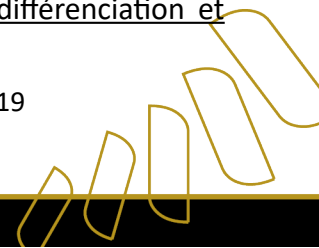
Le sujet était ambitieux mais nous avons pu apporter des pistes de réponses non exhaustives qui ont nourris la réflexion de chacun. Nous avons pu constater qu'il n'y a pas une réponse unique mais une série de points de vigilance qui nous permettent de baliser nos pratiques.

Enfin, nous avons réalisé un bilan lors d'une CHESI pour évaluer le taux de satisfaction des différents membres. Il en ressort que chacun semble être satisfait du déroulement de cette formation. Le groupe de travail qui a mis en place cette formation a souligné le côté énergivore de cette formation tant sur la préparation que sur la mise en place. Ce groupe a également souligné la qualité du soutien par les coordinateurs des Pôles Liège-Luxembourg et de Namur.

En conclusion, la CHESI Liège –Luxembourg est satisfaite de cette formation de 4 modules mais elle ne souhaite pas réitérer cette expérience immédiatement. Elle envisage d'autres moyens pour continuer à répondre aux attentes de ses différents membres, notamment en invitant ponctuellement des experts dans certains domaines pour répondre aux questionnements évoqués lors des CHESI.

## 6.2. Participation à l'organisation du rallye du CEDES sur la thématique de la différenciation et animation sur l'approche pédagogique inclusive

4 Chambre de l'Enseignement Supérieur Inclusif - Rapport à l'attention de l'ARES – Octobre 2019



Le CEDES du Pole académique Liège-Luxembourg souhaitait organiser une matinée à destination des enseignants sur la thématique de la différenciation. Cette thématique est étroitement liée aux problématiques traitées à la CHESI mais développée du point de vue des actions pédagogiques et pas uniquement des aménagements raisonnables. La porte d'entrée était la multitude des profils d'étudiants qui composent l'enseignement supérieur. La présence de membres de la CHESI dans cette organisation a permis de rappeler à différents moments que les étudiants en situation de handicap sont également un public pour qui des pratiques de différenciation peuvent être bénéfiques.

Lors de cet événement, un atelier sur l'approche pédagogique inclusive a donné la possibilité aux enseignants présents de se questionner si leurs cours, leurs supports de cours ou leurs évaluations étaient accessibles à un grand nombre d'étudiants, qu'ils soient en situation de handicap ou non.

## 7. Liens avec la CESI

Lors de chaque réunion de la Chambre, un retour est assuré quant aux points traités à la CESI et aux discussions dont ils ont fait l'objet. Ces informations sont l'occasion pour chacun de réactualiser le cas échéant ses informations et suscitent toujours des échanges enrichissants.

La CHESI L-Lux, via ses représentants, interpelle également la CESI sur des questions de fond qui la préoccupent ou sur des points qui lui semblent devoir être précisés ou fait part de ses avis/remarques sur telle ou telle problématique abordée à la CESI.

Ces liens avec la CESI sont essentiels et se trouvent enrichis par la participation des membres de la CHESI aux GT mis sur pied concernant diverses problématiques : réflexion sur les aménagements structurels et des infrastructures, formation à destination des membres des services inclusifs et des accompagnateurs pédagogiques, les troubles de l'apprentissage. Les membres de la CHESI sont tenus informés de l'évolution des travaux et font part de leurs propositions à relayer à la CESI.

## 8. Collaboration interpôles

La CHESI L-Lux a pris l'initiative d'initier des contacts avec la CHESI Namur en vue de collaborer. Ainsi, les modules de formation 2 à 4 ont été organisés par les ChESI des deux Pôles.

## 9. Perspectives

Différents projets ont été envisagés par la CHESI L-Lux à savoir

- a) Recherche de nouveaux outils au bénéfice des étudiants (notamment outils numériques) : la complexification des situations rencontrées nous impose de trouver des aménagements innovants. Aujourd'hui, l'étudiant lambda est hyperconnecté et les méthodes d'enseignement tendent à utiliser de plus en plus largement les techniques numériques. Il est donc fondamental d'investiguer ce secteur pour y trouver des ressources nouvelles et les exploiter au bénéfice de nos étudiants (podcasts, applis spécifiques, logiciels de traduction de l'écrit en oral....).
- b) Sensibilisation des enseignants.

- c) Relais systématique des informations/recommandations de la CESI : cette dernière donne les directions générales (et les mesures décrétales) à suivre par les pôles et veille à une harmonisation d'un socle minimum de procédures. Il est évidemment essentiel que ces informations/prescrits soient relayés au niveau de la Chesi afin d'assurer la cohérence entre ces instances. Par ailleurs, la CESI aborde également des questions de fond en y invitant des experts ; la transmission des informations recueillies et la discussion qu'elle suscite ensuite à la CHESI est bien entendu essentielle. Enfin, les membres de la CHESI doivent continuer à participer aux groupes de travail initiés par la CESI, comme c'est déjà le cas actuellement.
- d) Collaboration avec d'autres commissions du Pôle (CAR, Aide sociale et financière...)
- e) Formation des accompagnateurs pédagogiques : il s'agit d'une prescription décrétales qui a d'ailleurs fait objet d'une réflexion au sein d'un GT mis en place par la CESI et auquel ont participé des membres de la Chesi L-Lux. Ceci n'empêche que nous pourrions également réfléchir à la question afin de proposer des pistes.
- f) Développement de l'inclusion : l'inclusion constitue l'objectif à atteindre, mais force est de constater que nous en sommes encore loin. Notre cheminement doit donc se poursuivre et les membres de la Commission souhaitent se pencher sur la notion de pédagogie universelle ainsi que sur les modalités nécessaires à sa mise en place.
- g) Contacts et collaborations interpôles : ces échanges permettront d'enrichir la réflexion des uns et des autres. Par ailleurs, une harmonisation (socle minimum tenant compte des spécificités de chaque institution) limitera le risque de « course aux aménagements » de la part des étudiants qui pourrait entraîner une mise en concurrence des institutions (à celle qui offrira le plus d'aménagements), au corps défendant de ces dernières.